

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 15 septembre 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 09 septembre 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maria BONNAVAND par Michel BEAL, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_090

OBJET : Tableau des Effectifs : Mise à jour

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et suivants, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, en précisant leur grade.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur la :

- Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet à partir du 1er octobre 2025, suite à l'inscription d'un agent au 01.07.2025 sur liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Haute Loire pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe après réussite de l'examen professionnel,
- Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet à partir du 1er octobre 2025, suite à l'inscription d'un agent au 01.07.2025 sur liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Haute Loire pour l'accès au grade d'ingénieur territorial,
- Création d'un poste d'agent administratif principal de 2ème classe à temps non complet (80%) à partir du 1er octobre 2025, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel par avancement de grade,

Une fois les agents nommés sur leur grade par arrêté individuel, il conviendra de supprimer au tableau des effectifs :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80%)

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve les créations et suppressions comme reprises ci-dessus,
- approuve le tableau des effectifs mis à jour au 01/10/2025 comme joint en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 18 SEP. 2025